## BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2021-\_0369\_/PRES promulguant la loi n° 010-2021/AN du 15 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-016/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé, à Ouagadougou le 23 septembre 2020, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet opération de réponse urgente pour affronter la pandémie « Covid-19 »

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2021-039/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 21 avril 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 010-2021/AN du 15 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-016/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé, à Ouagadougou le 23 septembre 2020, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet opération de réponse urgente pour affronter la pandémie « Covid-19 ».

## DECRETE

#### ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 010-2021/AN du 15 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-016/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé, à Ouagadougou le 23 septembre 2020, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet opération de réponse urgente pour affronter la pandémie « Covid-19 ».

## ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le D6 mai 2021

Boch Marc Christian KABORE

# BURKINA FASO UNITE-PROGRES-JUSTICE ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

## LOI N°010-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-016/PRES DU 16 NOVEMBRE 2020 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE, A OUAGADOUGOU LE 23 SEPTEMBRE 2020, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET OPERATION DE REPONSE URGENTE POUR AFFRONTER LA PANDEMIE « COVID-19 ».

## L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-016/PRES du 16 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé, à Ouagadougou le 23 septembre 2020, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet opération de réponse urgente pour affronter la pandémie « Covid-19 ».

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 15 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale le Vice-président

MOSSE

Le Secrétaire de séance

ansina GONDE